

### Le mot du Maire.

Mesdames, Messieurs,

En 2020 les produits Phyto seront interdits, à la demande de notre COMCOM Sud Vendée Littoral, nous devons nous engager à signer la charte « Zéro pesticide ».

Pour cela nous serons obligés de changer nos habitudes dans l'intérêt de la préservation de l'environnement, de la santé.

Des méthodes alternatives existent, vapeur d'eau, sel, brûlage au chalumeau, moyens peu efficaces dans la durée.

Les solutions possibles, accepter l'herbe sur les trottoirs, fleurir les pieds de mur, ou mettre en action le plan PTB.

Des personnes mal intentionnées ont volé une bonne partie des fleurs des jardinières de la place Mendès France.

Par manque de civisme, des citoyens n'ont pas le courage de mettre leurs déchets dans les bacs d'apport volontaire. Nous pensons mettre des caméras de surveillance.

Je rappelle que le brûlage des déchets, même dans les incinérateurs, est interdit donc sanctionnable.

Après les inondations du 23 mai 2018, les sinistrés doivent apporter en mairie la preuve par photo des dégradations subies en vue de solliciter une déclaration de catastrophe naturelle auprès de Mr le Préfet.

Vous pouvez compter sur notre engagement pour défendre les intérêts de la commune et de ses habitants.

Bon été à toutes et à tous.

Le Maire, André BOULOT

### INFORMATIONS PRATIQUES

**ADMR** : 02.52.61.47.47  
Lundi Mardi Jeudi Vendredi  
de 10H à 12H  
Mardi de 14H à 17H

**Multi Service Sud Vendée**  
02.51.69.39.39

**Mission Locale** :  
02.51.30.73.38  
2<sup>ème</sup> jeudi de chaque mois  
9h – 12h30

**Bibliothèque**  
Le mercredi de 15H à 17H  
Le vendredi de 17h à 19h  
Le samedi de 10h à 12h

**La Poste**  
Lundi, mercredi, jeudi,  
vendredi de 14H à 16H30  
Mardi de 14H à 16H30.  
Le samedi de 9H à 12H  
Lévéé du courrier à 15H30  
sauf samedi à 11H30

**DECHETTERIE**  
LUNDI 14H - 18H15  
MERCREDI 9H - 12H15  
JEUDI 14H - 18H15  
VENDREDI 9H - 12H15  
SAMEDI 9H – 12H15

**URGENCES**  
Pompiers : 18  
Gendarmerie 17  
SAMU : 15  
Médecin : 02.51.44.55.66  
Pharmacie : 02.51.30.70.16  
Meas Joyaux  
Place Mendès France

### 14 JUILLET

**Retour de la traditionnelle  
retraite aux flambeaux. Rendez-  
vous à 22h15 jardin de la mairie  
pour le départ.**

## CONSEIL MUNICIPAL

### Le conseil s'oppose à la fermeture de la poste

La poste prévoit la fermeture du bureau de Nalliers 2 semaines en juillet. Le conseil municipal décide de manifester son opposition à cette fermeture et rappelle par ailleurs sa **demande d'ouverture du mardi matin, jour de marché, et du samedi matin**, moment privilégié de la semaine pendant lequel la population est la plus disponible pour s'y rendre.

Certains bureaux voisins sont ouverts chaque matin, les élus estiment qu'il serait temps de partager ! **« Deux matins par semaine pour une commune de près de 2500 habitants est-ce vraiment trop demander » ?**

### Le conseil accorde une subvention à l'EHPAD.

A l'occasion des travaux de réhabilitation de la maison de retraite (EHPAD), une demande de subvention avait été déposée, par le Directeur de l'établissement, à la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral, permettant d'envisager une subvention aussi importante du département.

Le **Bureau Communautaire** ayant refusé d'accorder la subvention, le **Conseil Municipal de Nalliers** a décidé, **avec l'accord des services départementaux**, de se substituer à la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral en apportant cette subvention complémentaire.

**Cette décision devrait permettre d'obtenir les financements du Département, qui cumulés à ceux de la Région permettront par la même, de réduire le prix de journée demandé aux résidents pour les 30 années à venir !**

## Méthanisation : une initiative privée

La société SAS NalliersBiogaz a engagé un projet d'installation d'une usine de méthanisation à Nalliers. Elle a pour cela, pris contact avec des propriétaires de terrains en vue de leur achat et déposé un projet en préfecture accompagné d'une demande de permis de construire. Elle a associé des agriculteurs locaux à ce projet qui constituera pour tous une opportunité économique. La société a été reçue en réunion publique de conseil municipal et un de ses dirigeants en a décrit le fonctionnement.

Qu'est-ce que la méthanisation ? Il s'agit de traiter les déchets agricoles dans le but de produire du méthane. Dans le projet « Biogaz », ce méthane serait ensuite réinjecté dans le réseau. Les déchets les plus productifs en gaz sont des déchets verts, notamment les résidus agricoles ou encore les tontes de pelouse ainsi que les lisiers et fumiers. A l'issue du processus de méthanisation, le substrat qui reste, privé de gaz est quant à lui réutilisable pour fertiliser les champs.

Quels sont les avantages ? Le premier intérêt des investisseurs est bien évidemment financier, car toute entreprise travaille pour générer des bénéfices. Pour la commune, au-delà de l'activité économique pourvoyeuse d'emploi direct et indirect, l'intérêt est aussi écologique puisque les circuits de retraitement des déchets sont raccourcis et l'utilisation des résidus diminue l'utilisation de produits phytosanitaires. Il y aura aussi quelques recettes fiscales attendues. Pour les agriculteurs associés, c'est aussi une opportunité de valorisation des déchets et une économie substantielle prévue. Certains projets ailleurs dans le département sont d'ailleurs nés à l'initiative d'agriculteurs.

Quels sont les inconvénients et points de vigilance ? Comme toute activité économique, cela génère des inconvénients comme la circulation de véhicules par exemple. La prévention d'incendie ou d'explosion est encadrée par des normes draconiennes de suivi et d'équipement. Le point de vigilance le plus important est celui des odeurs. Certaines usines, les plus anciennes notamment, peuvent rejeter de mauvaises odeurs qui nuisent au bien être des habitants. Sur ce point, les élus municipaux ont entrepris un certain nombre de visites et pris des contacts avec les communes qui possèdent ce type d'équipement pour en mesurer la réalité. Car on peut tout lire et tout entendre notamment sur Internet, et il faut toujours être vigilant à ce qui est dit car vous trouverez aussi des articles nombreux contre un peu tout : la vaccination, les éoliennes, le TGV, les lignes électriques etc.

Sachez aussi, qu'en France il existe déjà 500 usines, qu'en Allemagne il y en a 10 000 et que le département est déjà doté de nombreuses usines de ce type, vous pouvez donc facilement vous rendre compte par vous-même de la réalité des choses ! la plus proche est à Ste Hermine. Mais il en existe à Mareuil sur Lay, à Benet, à Mortagne sur Sèvre, à L'Oie, etc.

Si le principe de la méthanisation semble assez intéressant, c'est donc davantage la question de la localisation de l'usine qui fait débat. Car il serait inconcevable qu'elle génère des nuisances pour la commune. Cette implantation devant respecter le PLU, les possibilités sont restreintes à Nalliers.

Dans le cadre de la procédure des établissements classés, les modalités de la consultation du public sont fixées par le Préfet. A l'issue de cette consultation, le conseil municipal ne donnera que son avis. Seule une non-conformité aux dispositions prévues par les textes en vigueur serait source de rejet du projet.

**Une réunion d'information sur ce sujet avec le porteur de projet, ouverte au public, aura lieu le mardi 3 juillet prochain à 19 heures à la salle polyvalente.**